

PREFECTURE DE L'ALLIER

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES
Bureau de l'Environnement

Moulins, le 29 DEC. 1999

Affaire suivie par Christine CHASSAGNE
Tél. 04.70.48.33.43

**Relevé de conclusions du comité de pilotage
Etangs de Sologne bourbonnaise et étang de la
Racherie**

Le 6 juillet 1999, s'est tenue à Lusigny, sous la présidence de M. Aubouin, Secrétaire Général de la Préfecture, l'installation du comité de pilotage du site Natura 2000 Etangs de la Sologne bourbonnaise et étang de la Racherie.

Participaient à cette réunion :

- M. André Jardin, maire de Lusigny
- M. Jean-Marie Potin, Conseiller Général de Chevagnes
- M. Jean Delmas, Conseiller Général de Neuilly le Réal
- M. Marcel Labonne, maire de Thiel sur Acolin
- M. Marcel Devisse, maire de Paray le Frésil
- Madame Véronique Villeneuve, représentant M. Colcombet, député de l'Allier
- M. Jean-Marie Lesage, Président de la Chambre d'agriculture
- M. Philippe Charrier, Syndicat des propriétaires d'étangs et représentant le Président de la Fédération de chasse
- M. Hubert Sonnier, Syndicat des propriétaires forestiers et syndicat de la propriété agricole
- M. Jean-Paul Nebout, Centre Régional de la Propriété Forestière
- M. Jean-Marc Chamignon, UDSEA 03
- M. Jérôme Vandewalle, UDSEA canton de Chevagnes
- M. Maurice Languille, administrateur fédéral de pêche
- M. Gilles Lognon, administrateur CDJA
- M. Alain Siblot, Conservatoire des sites 03
- Madame Michèle Michel, Chambre d'Agriculture
- Madame Cécile Degrange, Chambre d'Agriculture
- M. Nicolas Lignie, Chambre d'Agriculture,
- M. Jean-Paul Meunier, DDAF 03
- M. Jérôme Daffix, DDAF

-M. Christian Baudry, DIREN Auvergne

Monsieur le Secrétaire Général remercie la municipalité pour son accueil et rappelle qu'il s'agit aujourd'hui de la première réunion d'un comité de pilotage pour un site Natura 2000. S'agissant de la même problématique, les étangs de Sologne et l'étang de la Racherie sont traités en même temps .

Monsieur Meunier indique également que tous les sites ont été transmis au Ministère et qu'ils doivent faire l'objet d'un examen au niveau européen . Il fait état des différents partenaires qui interviennent dans le document d'objectif :

-Le Préfet,
Maître d'ouvrage

-L'opérateur,

Pour ce site il s'agit de la Chambre d'agriculture , avec un chargé de mission qui doit mener à bien l'élaboration du document d'objectif , sous l'autorité du Préfet. L'opérateur a trois missions : assurer le soutien logistique du projet, élaborer le document, et mettre en place du personnel pour la réalisation du document.

-Le comité de pilotage
qui suit l'élaboration du document et le valide avant qu'il ne soit approuvé par le Préfet .

- Les ayants droits et usagers
L'opérateur doit travailler avec eux.

La Diren présente ensuite le contenu du document d'objectif . Il s'agit de faire un diagnostic du territoire (analyse de l'état de conservation, vulnérabilité, enjeux de la préservation, cartographie des activités humaines ...), puis des orientations de gestion pour passer ensuite des contrats avec les ayants droits . Tous les 6 ans un diagnostic du territoire sera refait .

Le Président de la Chambre d'agriculture explique qu'il a proposé sa candidature au nom du groupe des 9 . La chargée de mission sera Madame Degrange. Des contacts vont être pris avec les propriétaires, les locataires. Dès la rentrée la Chambre d'agriculture procédera à des investigations . Le site est en effet composé de 11 étangs privés situés dans 6 communes .

Monsieur le Maire de Lusigny se demande si la protection Natura 2000 est toujours justifiée et souhaite savoir si des internenants extérieurs sont venus sur le terrain .

La DIREN lui répond qu'une première étude a été réalisée avant 1996 et que l'opérateur doit maintenant vérifier la présence des espèces .

.../...

Monsieur Charrier fait remarquer que depuis cette étude des mouvements ont eu lieu sur les étangs(vidange, entretien...) et que la situation ne doit pas rester figée . Les propriétaires s'interrogent sur les engagements qui leur seront proposés .

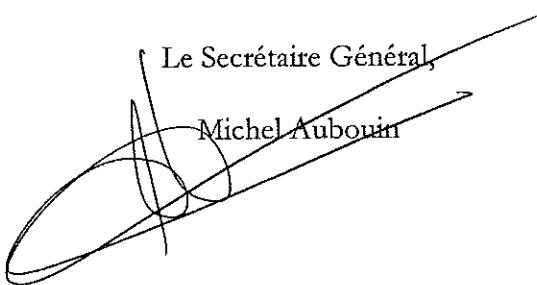
Monsieur Meunier tient à préciser que les choses vont prochainement se clarifier. Il s'agit tout d'abord de vérifier l'état des lieux puis dans un deuxième temps les usagers pourront faire valoir leurs pratiques . A partir de là des mesures de gestion pourront être mises en place . Si des mesures sont plus contraignantes l'opérateur déterminera des indemnisations .

Monsieur le Secrétaire Général affirme qu'une réflexion est nécessaire et estime que les autres sites ne seront lancés que progressivement. A Monsieur Sonnier qui regrette que les usagers et les ayant-droits n'aient pas de pouvoir de décision il rappelle que la gestion se fera sur une base contractuelle et qu'il faut pour cela réaliser le document d'objectif . Le comité de pilotage, associe quant à lui les représentants de propriétaires à travers leurs syndicats .

Monsieur Lesage explique qu'il sera plus facile d'intervenir avec les propriétaires de Sologne qu'avec d'autres ceux d'autres sites . Il rappelle l'engagement de la Chambre d'agriculture d'établir la concertation .

Monsieur Sonnier souhaite savoir de quels moyens financiers disposera la Chambre d'agriculture . Monsieur Lesage répond qu'un budget est prévu dans la convention .

En conclusion la méthodologie employée sera de faire un panorama général, un état des lieux au cours de l'été 1999. La liste des acteurs locaux sera établie et les organisations professionnelles seront consultées pour la compléter . Un courrier sera adressé aux propriétaires afin d'établir des rencontres individuelles . Des groupes de travail seront mis en place afin de déterminer des objectifs de gestion à l'automne . Le nouveau comité de pilotage aura lieu quant à lui à la fin de l'année 1999.



Le Secrétaire Général,
Michel Aubouin